

L'EMPLOI À DOMICILE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Deuxième région la plus peuplée de France, la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) est marquée par de fortes disparités. Faisant partie des régions françaises les plus urbanisées, elle se caractérise également par l'importance de ses zones rurales et montagneuses à faible densité de population. Reflétant les caractéristiques de son territoire, l'emploi à domicile répond aux besoins différenciés de la population. L'accueil individuel des jeunes enfants est particulièrement développé dans les zones très urbanisées et l'accompagnement à domicile des ménages, en particulier des seniors, est davantage représenté dans les départements les plus âgés et ruraux.

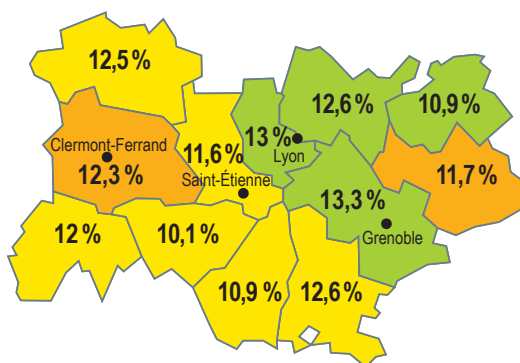
Les prochaines évolutions démographiques, conjuguées au souhait des seniors de vieillir à leur domicile, devraient favoriser le développement de l'emploi à domicile en région Auvergne-Rhône-Alpes. L'Observatoire des emplois de la famille estime à 6 000 le nombre d'emplois en équivalents temps plein qui devront être créés dans la région d'ici à 2040 pour répondre aux besoins d'accompagnement à domicile des particuliers employeurs âgés de plus de 80 ans. Pour l'accueil individuel, la région est confrontée à un autre défi important, celui du renouvellement de la population d'assistantes maternelles : près d'une assistante maternelle sur deux sera à remplacer d'ici à 2030 pour maintenir un niveau d'accueil équivalent à celui d'aujourd'hui.

12 % des ménages sont particuliers employeurs en Auvergne-Rhône-Alpes

En 2016, 407 800 particuliers employeurs ont employé plus de 161 300 salariés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En termes d'activité économique, l'emploi à domicile a généré 206,6 millions d'heures de travail déclarées et 998,9 millions d'euros de masse salariale nette. Le volume horaire des salariés du particulier employeur représente 24 568 emplois en équivalents temps plein (ETP)¹ auxquels s'ajoutent 46 748 assistantes maternelles en exercice.

L'Auvergne-Rhône-Alpes se positionne au 6^e rang des régions françaises avec un taux de recours à l'emploi à domicile de 12 % (taux identique à celui de la France métropolitaine). Ce taux de recours varie dans la région de 10 % en Haute-Loire à 13 % en Isère. Deux départements concentrent à eux seuls quatre particuliers employeurs sur dix et présentent les taux de recours les plus élevés : le Rhône et l'Isère, où se localisent les deux plus grandes aires urbaines de la région (celle de Lyon avec 2,2 millions d'habitants et celle de Grenoble avec 690 000 habitants, soit 37 % des ménages de la région)².

Taux de recours à l'emploi à domicile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes



Le taux de recours : Nombre de particuliers employeurs pour 100 ménages.

Les départements du profil « Plus âgé » sont en jaune, le profil « Jeune » en vert et le profil « Intermédiaire » en orange (cf. encadré méthodologique).

Source : Acooss, 2016. Insee, RP 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

¹ Équivalents temps plein (ETP) calculés sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 607 heures annuelles.

² Deux aires urbaines supplémentaires de plus de 400 000 habitants sont recensées en région : celles de Saint-Étienne (517 000 habitants) et de Clermont-Ferrand (479 000 habitants).

Encadré méthodologique : Trois profils de départements en Auvergne-Rhône-Alpes

Afin de prendre en compte la diversité des territoires de la région, l'emploi à domicile a été analysé selon une typologie sociodémographique des départements. Cette typologie a été construite à partir d'une sélection d'indicateurs qui permettent de qualifier le territoire (indicateurs démographiques tels que la densité et l'âge de la population, l'évolution de la population entre 2010-2015 et 2015-2040 ; indicateurs économiques tels que le niveau de vie, le taux de chômage, la part des emplois atypiques, le taux de pauvreté des 75 ans et plus...).

Ces indicateurs ont permis d'identifier trois profils de territoire :

- **Profil « Plus âgé »** : territoires peu denses, plus âgés que la moyenne régionale avec une dynamique démographique peu vive et un niveau de vie moyen plus faible. Ce profil concerne six départements : Allier, Cantal, Loire, Haute-Loire, Ardèche et Drôme.
- **Profil « Jeune »** : territoires très denses, plus jeunes, avec une dynamique démographique forte et un niveau de vie moyen plus élevé. Il s'agit du Rhône, de l'Isère, de l'Ain et de la Haute-Savoie.
- **Profil « Intermédiaire »** : deux départements appartiennent à ce profil. Si le Puy-de-Dôme et la Savoie se rapprochent du profil « Plus âgé », ils s'en différencient par leur niveau de vie plus élevé et des indicateurs plus souvent proches de la moyenne régionale.

Six particuliers employeurs sur dix de la région ont recours à un salarié à domicile hors garde d'enfants (essentiellement employé familial ou assistant de vie), tandis que quatre sur dix font appel à une assistante maternelle ou une garde d'enfants à domicile. Néanmoins, la région se caractérise par un poids plus important de parents employeurs parmi les effectifs de particuliers employeurs : 42 % des particuliers employeurs de la région contre 35 % pour le territoire national.

Les emplois à domicile hors garde d'enfants sont davantage représentés dans les départements situés à l'Ouest de la région appartenant au profil « Plus âgé », reflétant les besoins d'accompagnement d'une population vieillissante. L'Ain (profil « Jeune ») se différencie par sa répartition équivalente de salariés à domicile hors garde d'enfants et d'assistantes maternelles. Il est même le seul département de la région où plus d'un particulier employeur sur deux emploie une assistante maternelle ou une garde d'enfants à domicile. Cette dernière est quant à elle très développée dans le département du Rhône (6 % de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile contre 3 % dans la région).

Répartition des particuliers employeurs selon la catégorie d'emploi et le profil des départements (en %)

Territoires	Emploi à domicile hors garde d'enfants	Assistante maternelle	Garde d'enfants à domicile
Allier	68	30	1
Cantal	64	35	1
Drôme	61	37	2
Ardèche	61	37	2
Loire	58	40	2
Haute-Loire	56	42	2
Haute-Savoie	57	39	4
Rhône	56	37	6
Isère	55	42	3
Ain	49	48	3
Puy-de-Dôme	63	35	3
Savoie	57	40	3
AURA	58	39	3
France entière	65	31	4

Les départements du profil « Plus âgé » sont en jaune, le profil « Jeune » en vert et le profil « Intermédiaire » en orange (cf. encadré méthodologique).

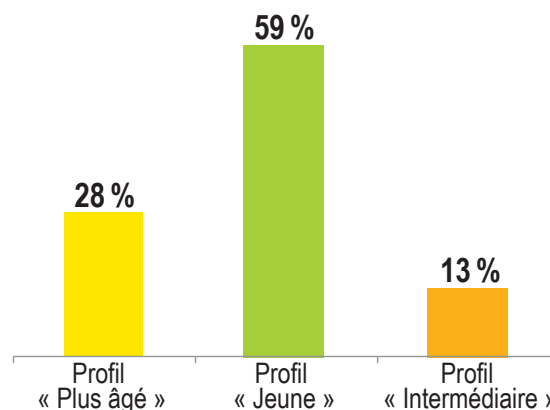
Source : Acoiss, données annuelles 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

L'accueil individuel des jeunes enfants : 173 100 parents employeurs dans la région

Premier mode d'accueil, les assistantes maternelles face au défi de leur renouvellement

Plus de 159 100 parents employeurs et 46 700 assistantes maternelles sont présents dans la région. Sans surprise, les quatre départements appartenant au profil « Jeune » concentrent près de six parents employeurs sur dix. Le département du Rhône compte à lui seul près d'un quart des employeurs d'assistantes maternelles (23 %) suivi de près par l'Isère (18 %). La répartition des assistantes maternelles dans les différents départements est quasi identique à celle des parents employeurs.

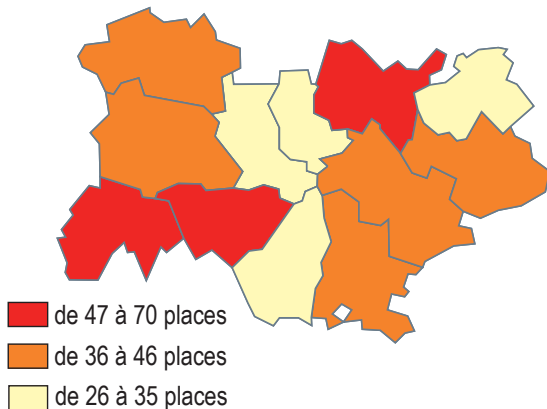
Répartition des parents employeurs d'assistantes maternelles selon le profil des départements



Source : Acoiss, données annuelles 2016 - Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Premier mode d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans en France, les assistantes maternelles contribuent de façon importante à la couverture des besoins en région Auvergne-Rhône-Alpes en proposant une capacité d'accueil plus élevée qu'au niveau national. Ainsi, dans huit départements sur douze, les assistantes maternelles de la région proposent au moins 36 places pour 100 enfants de moins de 3 ans contre 33 places sur le territoire national. La capacité d'accueil varie fortement d'un territoire à l'autre. Parmi les départements relevant du profil « Jeune », l'offre d'accueil proposée par les assistantes maternelles est élevée dans l'Ain (de 47 à 70 places) alors qu'elle est beaucoup plus faible dans le Rhône et la Haute-Savoie (de 26 à 35 places). Pour les départements « Plus âgé », le Cantal et la Haute-Loire bénéficient de la plus forte capacité d'accueil alors qu'elle est plus faible en Ardèche et dans la Loire.

Capacité d'accueil théorique pour les enfants de moins de 3 ans proposée par les assistantes maternelles en exercice employées directement par des particuliers en 2015 (en %)



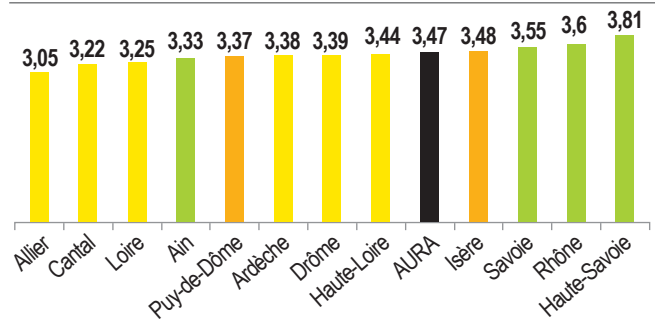
Source : Observatoire national de la petite enfance, rapport 2017, octobre 2017. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Cette couverture des besoins d'accueil ne doit pas masquer le fait qu'une part non négligeable d'assistantes maternelles est en situation de sous-activité. Dans le Rhône par exemple, 16 % des assistantes maternelles n'ont qu'une seule place occupée par enfant³.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le salaire horaire net des assistantes maternelles par enfant accueilli est légèrement supérieur à la moyenne nationale (3,47 euros contre 3,38 euros par enfant gardé en 2016). Sur un an, il est en hausse de 2 % dans la région comme sur le territoire national.

Les territoires du profil « Plus âgé » affichent des tarifs plus faibles que la moyenne de la région tandis que dans les départements « Jeune », à l'exception de l'Ain, les assistantes maternelles pratiquent des tarifs horaires supérieurs ou égaux à la moyenne régionale. C'est en Haute-Savoie que le salaire horaire net est le plus élevé avec 3,81 euros, soit 12 % de plus que la moyenne nationale. L'Ain, où la proportion d'employeurs d'assistantes maternelles et la capacité d'accueil sont importantes, fait partie des départements où les salaires horaires sont parmi les moins élevés (3,33 euros).

Salaires horaires nets moyens des assistantes maternelles selon le profil des départements (en euros)

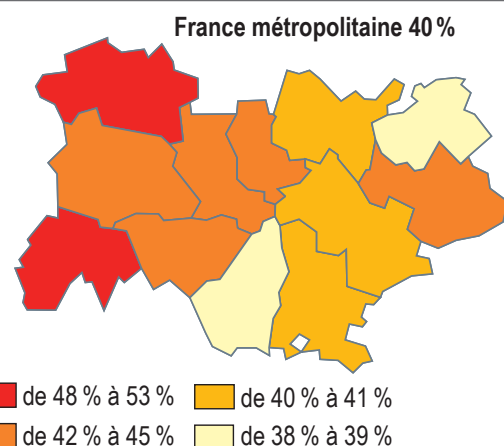


Les départements du profil « Plus âgé » sont en jaune, le profil « Jeune » en vert et le profil « Intermédiaire » en orange (cf. encadré méthodologique).
Source : Acofs, données annuelles 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

Entre 2015 et 2016, le nombre d'assistantes maternelles en exercice a diminué de 3 % et celui des parents employeurs de 1 % (évolutions équivalentes au niveau national). Ces évolutions s'expliquent d'une part en raison de nombreux départs à la retraite d'assistantes maternelles non compensés par un volume suffisant de nouveaux entrants dans le métier⁴. Et d'autre part, par un contexte national de baisse du nombre de naissances sur les trois dernières années⁵ qui explique le recul du nombre de parents employeurs.

La profession est actuellement confrontée à un défi majeur, celui de son renouvellement. En France, l'âge moyen des assistantes maternelles s'établit à 48 ans en 2016 et quatre assistantes maternelles sur dix ont au moins 50 ans. La région Auvergne-Rhône-Alpes est particulièrement concernée par ce vieillissement : dans dix départements sur douze, la part des assistantes maternelles âgées de 50 ans et plus est supérieure à la moyenne nationale. Dans le Cantal, plus d'une sur deux est âgée de 50 ans et plus.

Part des assistantes maternelles âgées de 50 ans et plus en 2016 parmi l'ensemble des assistantes maternelles en activité



Source : Ircem - Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

³ Caf du Rhône, « Assistantes maternelles. Chiffres et repères 2016 », *Bulletin information partenaires*, n° 4, novembre 2017. Par convention, une place occupée correspond à 144 heures d'accueil salariées par mois, soit 36 heures par semaine.

⁴ F. Iraci, V. Lagandré, « Le vieillissement des assistantes maternelles : état des lieux et perspectives », *Le Baromètre des emplois de la famille*, Observatoire des emplois de la famille, n° 24, juin 2018.

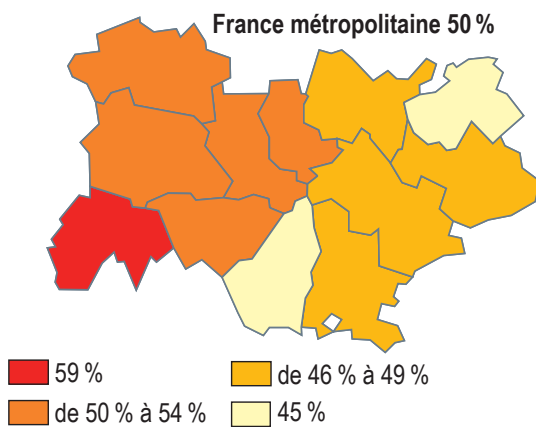
⁵ E. Chibaudel, « Hausse de 0,9 % du nombre d'allocataires des Caf en 2017 : plus de bénéficiaires de la prime d'activité, moins de la Paje », *L'e-ssentiel*, CNAF, n° 180, juillet 2018.

Ce vieillissement s'accompagne de nombreux départs à la retraite de professionnelles. Ainsi, en faisant l'hypothèse selon laquelle les assistantes maternelles partent à la retraite à 62 ans (âge légal), et si l'on raisonne « toutes choses égales par ailleurs », notamment sans tenir compte des taux d'entrée et de sortie dans la profession, on peut projeter les futurs départs à la retraite et estimer le nombre de professionnelles à remplacer à l'horizon 2030.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les assistantes maternelles à remplacer seront plus nombreuses dans les départements qualifiés de « Plus âgé » situés à l'Ouest de la région. A minima, une assistante maternelle sur deux sera à remplacer à l'horizon 2030 pour maintenir un stock d'assistantes maternelles équivalent à celui d'aujourd'hui dans ces départements, hormis l'Ardèche. Dans les départements situés à l'Est de la région, les « Jeune », à l'exception de la Haute-Savoie, les effectifs à renouveler s'échelonneront entre 45 % et 49 % (légèrement en deçà du pourcentage national).

Dans le Cantal, ce seront ainsi près de 500 assistantes maternelles à remplacer d'ici à 2030, tandis que dans le Rhône, le chiffre pourrait atteindre près de 5 500. À structure de garde constante, la problématique de renouvellement des assistantes maternelles devrait se poser de façon prégnante en Auvergne-Rhône-Alpes : le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans progresserait de 7 % entre 2015 et 2040 (contre + 0,2 % sur le territoire national).

Part des assistantes maternelles à remplacer à l'horizon 2030



Source : Ircem - Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille

La garde d'enfants à domicile, une activité dynamique en Auvergne-Rhône-Alpes

Les départements du Rhône et de l'Isère concentrent la plus forte part de parents employeurs de gardes d'enfants à domicile : 44 % d'entre eux sont localisés dans le seul département du Rhône et 14 % en Isère. En Haute-Savoie, le chiffre atteint 10 %. Ces départements, avec la présence des grandes aires urbaines de Lyon, Grenoble et Annecy, abritent de fortes proportions de familles de cadres (plus de 20 %)⁶, plus enclins à faire appel à une garde d'enfants à domicile.

À noter également, le recours à la garde d'enfants à domicile se développe plus rapidement sur le territoire régional qu'au niveau national.

⁶ S. Maury, A. Gibert, « Où habitent les familles en Auvergne-Rhône-Alpes ? », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 3, janvier 2016. Le pourcentage de la Haute-Savoie atteint 20 % de familles de cadres.

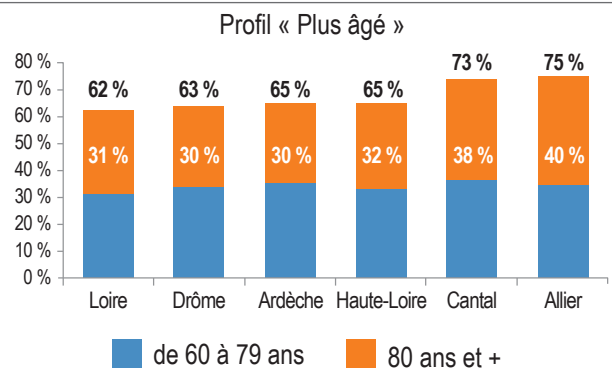
En 2016, la garde d'enfants à domicile concerne 13 900 parents employeurs (+ 7 % en 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes, + 4 % au niveau national) et 13 400 salariées (+ 6 % en 2016 dans la région, + 5 % au niveau national). Le volume horaire rémunéré progresse également plus vite dans la région qu'au niveau national (+ 4 % contre + 1 % en 2016).

L'emploi à domicile pour les particuliers employeurs âgés : un fort potentiel de développement

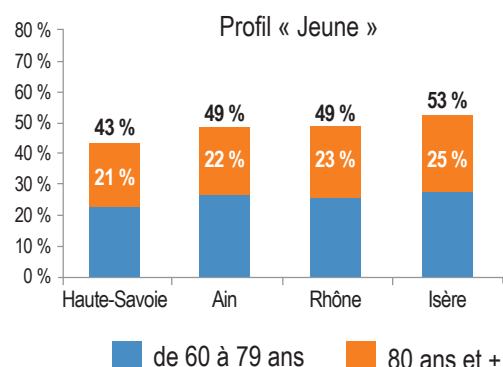
107 000 particuliers employeurs sont âgés de 60 ans et plus en Auvergne-Rhône-Alpes

Les particuliers employeurs âgés d'au moins 60 ans sont proportionnellement moins nombreux en Auvergne-Rhône-Alpes qu'au niveau national (56 % contre 59 %). Ils représentent tout de même 107 300 particuliers employeurs, soit le volume le plus important derrière les régions Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine. Sans surprise, les particuliers employeurs âgés et très âgés sont surreprésentés dans les départements du profil « Plus âgé ». Le contraste est particulièrement important entre l'Allier (profil « Plus âgé ») et la Haute-Savoie (profil « Jeune »). Pour le premier, la part des particuliers employeurs très âgés est deux fois plus importante qu'en Haute-Savoie, soit 40 % contre 21 %. Pour les deux territoires relevant du profil « Intermédiaire », la part des 80 ans et plus s'élève à 29 %.

Part des personnes âgées et très âgées parmi les particuliers employeurs en Auvergne-Rhône-Alpes (en %)



Source : Acoos, données au 2^e trimestre 2017. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille. Champ : Particuliers employeurs hors garde d'enfants.



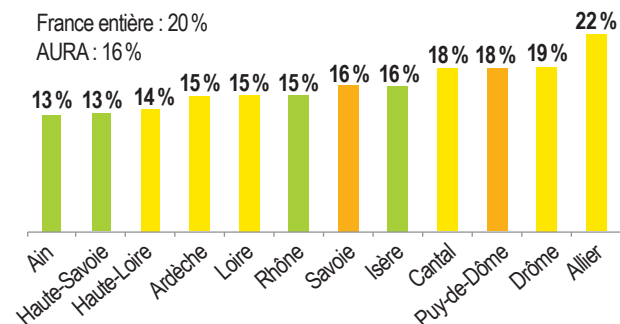
Source : Acoos, données au 2^e trimestre 2017. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille. Champ : Particuliers employeurs hors garde d'enfants.

Le vieillissement avancé de la population multiplie le risque de perte d'autonomie et augmente les besoins d'accompagnement. Ces derniers se révèlent d'autant plus indispensables face à l'isolement social de la population vieillissante : en Auvergne-Rhône-Alpes, 43 % des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules⁷.

Ces besoins d'accompagnement accrus se reflètent dans le volume d'heures déclarées par les particuliers employeurs les plus âgés : dans la région, 22 heures sont déclarées en moyenne chaque mois par les plus de 80 ans contre 16 heures par les particuliers employeurs de la tranche 60-79 ans. En outre, le taux de recours à l'emploi à domicile des ménages de 80 ans et plus est supérieur de 10 points à celui des 60 à 79 ans dans la région (16 % contre 6 %).

Si les particuliers employeurs très âgés sont davantage représentés dans les départements au profil « Plus âgé », seuls trois d'entre eux enregistrent les taux de recours les plus élevés. L'Allier est le seul département qui dépasse le taux national (22 % contre 20 %). L'Isère et le Rhône se démarquent des autres départements du profil « Jeune » par un taux de recours à l'emploi à domicile relativement élevé.

Taux de recours à l'emploi à domicile pour les 80 ans et plus selon le profil des départements



Le taux de recours : Nombre de particuliers employeurs pour 100 ménages. Les départements du profil « Plus âgé » sont en jaune, le profil « Jeune » en vert et le profil « Intermédiaire » en orange (cf. encadré méthodologique).

Source : Acoess, données au 2^e trimestre 2017/RP 2015. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille. Champ : Particuliers employeurs hors garde d'enfants.

Des disparités départementales observées pour les bénéficiaires de l'APA à domicile

En Auvergne-Rhône-Alpes, tout comme au niveau national, 60 % de l'activité déclarée par les particuliers employeurs de la région (hors garde d'enfants) l'est par des personnes fragiles au sens de la Sécurité sociale⁸. Ces derniers, en raison de leur âge ou de leur perte d'autonomie, bénéficient d'exonérations pour l'emploi d'un salarié à domicile. Dans la majorité des cas, il s'agit d'heures déclarées par les particuliers employeurs bénéficiant de l'exonération « 70 ans et plus » (55 % contre 56 % au national) et 19 % par les personnes handicapées ou invalides (contre 18 % sur le territoire national⁹). Enfin, 27 % des heures déclarées concernent des particuliers employeurs bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie

⁷ B. Balouzat, H. Lavergne, « Seniors : d'assez bonnes conditions de vie mais qui se dégradent avec la perte d'autonomie », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 40, juin 2017.

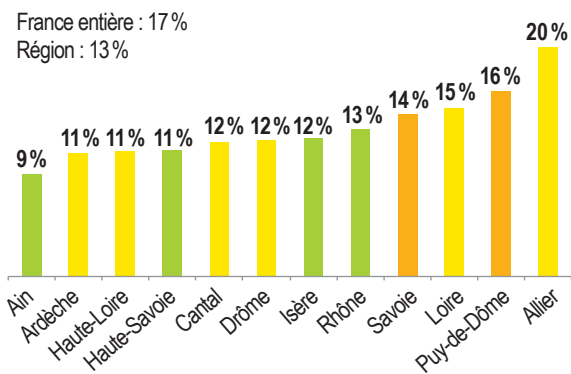
⁸ Personnes de 70 ans et plus ainsi que les bénéficiaires de : l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), la prestation spécifique dépendance (PSD), la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), la majoration pour tierce personne au titre d'une invalidité.

à domicile (APA), soit autant qu'au niveau national (26 %). En revanche, ils déclarent en moyenne moins d'heures (116 heures dans la région contre 125 heures au niveau national).

En Auvergne-Rhône-Alpes, les bénéficiaires de l'APA à domicile sont moins souvent particuliers employeurs qu'au niveau national : 13 % contre 17 %. Des écarts très importants existent entre les départements : 9 % de bénéficiaires de l'APA à domicile sont des particuliers employeurs dans l'Ain alors qu'ils sont 20 % dans l'Allier.

Ces disparités peuvent s'expliquer par différents facteurs : rôle des structures mandataires, recours aux aidants, politiques d'attribution des heures différentes selon les conseils départementaux, taux d'équipement en services de soins à domicile¹⁰, capacités d'accueil en établissement¹¹, implantation historique d'organismes prestataires dans certains départements...

Poids des particuliers employeurs APA parmi les bénéficiaires de l'APA à domicile selon le profil des départements



Les départements du profil « Plus âgé » sont en jaune, le profil « Jeune » en vert et le profil « Intermédiaire » en orange (cf. encadré méthodologique).

Source : Acoess, 2^e trimestre 2017. Drees, Enquête aide sociale 2016. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

L'accompagnement des particuliers employeurs très âgés nécessitera dans la région la création de 6 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040

D'après les dernières projections démographiques de l'Insee, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus devrait augmenter de près de 358 000 individus d'ici à 2040 dans la région pour s'élever à 823 000 personnes. Près de 40 000 personnes âgées supplémentaires en perte d'autonomie pourraient être enregistrées entre 2015 et 2030 en Auvergne-Rhône-Alpes¹² (soit une hausse de près de 25 %). La croissance du nombre de ces dernières serait plus élevée dans les départements situés à l'Est de la région. Ainsi, la progression du nombre de personnes en perte d'autonomie serait particulièrement vive entre 2015 et 2030 en Haute-Savoie (+ 43 %), dans l'Ain (+ 37 %), l'Isère (+ 32 %) et la Savoie (+ 32 %).

⁹ Pour bénéficier de l'exonération « publics fragiles », une seule modalité peut être sélectionnée. Un bénéficiaire de l'APA âgé de 70 ans et plus sera donc enregistré au titre de l'un ou l'autre de ces motifs.

¹⁰ B. Balouzat, H. Lavergne, « 153 000 bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 22, décembre 2016.

¹¹ J.-F. Thillet, « Les femmes davantage touchées par la perte d'autonomie », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 35, juin 2018.

¹² C. Beaubouchez, et alii, « Des emplois à pourvoir pour accompagner le vieillissement de la population », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 16, juillet 2016. Insee Auvergne-Rhône-Alpes, « Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines - Tome 2 », *Insee Dossier Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 3, juillet 2018.

Les évolutions seraient plus faibles pour les départements situés à l'Ouest de la région dans lesquels la population est déjà âgée.

Ces évolutions démographiques vont entraîner des besoins de création d'emplois d'employés familiaux et d'assistants de vie afin d'accompagner ces personnes à leur domicile.

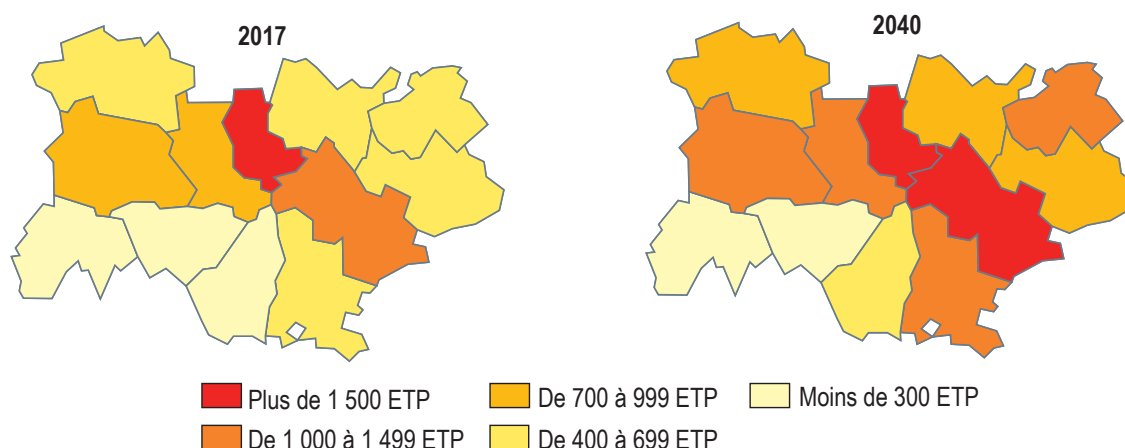
En prenant comme hypothèse un taux de recours à l'emploi à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus constant, et sous réserve que le cadre socio-fiscal soit maintenu, la région Auvergne-Rhône-Alpes dépasserait les 90 000 particuliers employeurs de cet

âge en 2040, ils seraient donc 1,7 fois plus nombreux par rapport au volume actuel¹³.

Parallèlement à cette hausse du nombre de particuliers employeurs, en 2040, 13 300 emplois (en équivalents temps plein) seraient nécessaires pour satisfaire les besoins de prise en charge à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus, soit 5 800 ETP supplémentaires par rapport à 2017 (ce qui équivaut à une hausse de 76 % du nombre d'ETP entre 2017 et 2040).

Véronique Lagandré, Stéphanie Queval

Accompagnement des particuliers employeurs de 80 ans et plus en 2017 et 2040 (en nombre d'ETP)



Source : Acoess, 2^e trimestre 2017. Insee, OMPHALE 2017. Traitement par l'Observatoire des emplois de la famille.

L'ESSENTIEL

- L'Auvergne-Rhône-Alpes, 6^e région française par son taux de recours à l'emploi à domicile.
- L'accueil individuel des jeunes enfants très développé dans la région et particulièrement dans les départements au profil plus jeune.
- Un important renouvellement de la profession des assistantes maternelles est à prévoir d'ici à 2030.
- L'accompagnement à domicile des seniors davantage représenté dans les départements au profil « Plus âgé ».
- En 2040, le vieillissement démographique sera vif dans les départements plutôt jeunes, entraînant de forts besoins en emplois à domicile.

Les chiffres clés de l'emploi à domicile dans la région Auvergne-Rhône-Alpes

	Ensemble	Emplois à domicile hors garde d'enfants	Gardes d'enfants à domicile	Assistants maternelles
Nombre de particuliers employeurs	407 883	234 785	13 972	159 126
Évolution annuelle (particuliers employeurs)	-0,5 %	-0,4 %	6,5 %	-1,2 %
Nombre de salariés	161 376	101 211	13 417	46 748
Évolution annuelle (salariés)	-2,3 %	-3,2 %	6,4 %	-2,7 %
Masse salariale nette (en millions)	998,9	382,2	50,6	565,9
Évolution annuelle (masse salariale nette)	0,2 %	-1,1 %	5,8 %	0,6 %
Nombre d'heures rémunérées (en millions)*	206,6	37,5	5,8	163,2
Évolution annuelle (nombre d'heures)	-1,4 %	-3 %	4,1 %	-1,2 %

Champ : Région Auvergne-Rhône-Alpes. Sources : Ircem (2015 et 2016) pour les effectifs annuels de salariés ; Acoess (2015 et 2016) pour les effectifs annuels de particuliers employeurs, les masses salariales et les nombres d'heures rémunérées.

Traitement par l'observatoire des emplois de la famille.

*Le nombre d'heures rémunérées ou déclarées pour les assistantes maternelles dépend du nombre d'enfants gardés : si l'assistante maternelle garde simultanément deux enfants pendant une heure, deux heures sont déclarées à la Pajae.

L'OBSERVATOIRE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE

79 rue de Monceau, 75008 Paris
Contact : observatoire@fepem.fr

Retrouvez l'Observatoire sur le site
www.fepem.fr

¹³V. Lagandré, M. Le Berre, « Vieillesse de la population : une estimation des particuliers employeurs âgés et des besoins d'emplois à domicile à l'horizon 2040 », *Le Baromètre des emplois de la famille*, Fepem, n° 25, septembre 2018.